Image not found or type unknown

Bail qui convien pas au logement

Par **pepette172**, le **18/06/2009** à **13:43**

Bonjour,
je suis actuellement en location avec un loyer 480 euros mon propriétaire nous loue se logement en type F3 ce qui correspond logiquement a 2 chambres sauf que nous avons effectivement une assez grande chambre mais la deuxième chambre mesure que 6 metre² apres plusieurs recherches on ma confirmer qu'une chambre avec une fenetre doit faire minimum 9 métre². Je voudrais savoir quel recourt je peux avoir aupres de la loi pour pouvoir revoir le loyer a la baisse auprés de mon propritaire merci de votre reponse

Par **Solaris**, le **18/06/2009** à **15:17**

Bonjour,

Il me semble que la surface des 9 mètres visée n'est pas par pièce dans le logement mais la taille minimale que doit faire le logement.

Pourquoi avoir loué le bien si la chambre ne vous conviennait pas?

De plus, ce dont je suis sûre c'est que le prix ne dépend pas uniquement du nombre de pièce, il y a également la surface, l'état,....
Si lors de la visite il vous convenez en l'état, pourquoi avoir changer d'avis?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés